

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

Excusé :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
Mme PARMENTIER RICHEZ Isabelle à Mme BRASME Marie-Laure
M. BAILLY Claude à M. DUCATEZ Marc
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale
M. WAYENBURG Aymeric à M. MORTELECQUE Denis
Mme BARBE Marie-Laurence à Mme MOUILLE Sophie

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES**Bilan des acquisitions et cessions – Exercice 2022**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : jeudi 6 avril 2023

Date de réception en préfecture : jeudi 20 avril 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2023**FINANCES****Bilan des acquisitions et cessions – Exercice 2022**Préambule

L'article L 2241-1, 2 du CGCT stipule que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal* ».

Le conseil municipal est donc invité à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions opérées par la commune au cours de l'année 2022.

Ce bilan donne lieu à une délibération annexée au compte administratif. Pour l'année 2022, ce bilan est le suivant :

Désignation	Référence	Prix de vente	Prix acquisition	Identité du cédant/acquéreur	Nature de l'acte
Rue Louis Aragon	AE74 (anciennement B1794 LES AULES 2)	230 000 €		Commune	Notarié
Véhicule	Renault Master 348-BDM-59	500 €		Commune	

Le Quorum constaté,
Le Conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2241-1 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale » du 6 avril 2023,

Considérant :

- Que la commune doit délibérer sur le bilan des cessions opérées au cours de l'année 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan des cessions de l'année 2022, lequel sera annexé au compte administratif 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

